

M_OPETITR

Juin 2017

Présentation

Le document M_OPETITR recense, hors créances et dettes rattachées, le portefeuille titres, y compris titres prêtés, les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et autres immobilisations financières, les titres émis. Les titres de placement, les titres d'investissement le cas échéant, sont enregistrés nets de provisions pour dépréciation. Les créances représentatives de titres prêtés figurent dans les différentes rubriques ainsi que les titres empruntés et titres donnés en pension.

Contenu

Tableau 1

Lignes

Les lignes du tableau 1 correspondent aux différentes natures de titres détenus par l'établissement. Certaines catégories de titres sont ventilées en fonction de leur durée initiale, inférieure ou égale à un an, comprise entre un et deux ans ou supérieure à deux ans.

Les lignes reprennent :

- les titres à revenu fixe, ventilés en trois catégories :
 - les titres du marché interbancaire ;
 - les titres de créances négociables qui regroupent les bons du trésor, les NEU CP (Negotiable European Commercial Paper) émis par les établissements de crédit et d'une durée initiale inférieure ou égale à un an (« certificats de dépôt » antérieurement à la réforme du marché des TCN du 1er juin 2016), les BISF, les NEU CP (Negotiable European Commercial Paper) émis par la clientèle et d'une durée initiale inférieure ou égale à un an (« billets de trésorerie » antérieurement à la réforme du marché des TCN au 1er juin 2016), et les NEU MTN (Negotiable European Medium Term Note) pour les titres d'une durée initiale supérieure à un an (« BMTN¹ » antérieurement à la réforme du marché des TCN du 1er juin 2016)¹ ;
 - les autres titres à revenu fixe qui regroupent les obligations, les parts de Fonds Commun de Créances (FCC, FCT, sociétés de titrisation), les titres subordonnés et les titres à revenu fixe divers.
- les titres à revenu variable, ventilés en 2 catégories : les actions et assimilés et les parts d'OPC ;
- les parts dans les entreprises liées, titres de participation, autres immobilisations financières (hors titres prêtés) ;
- les titres de développement industriel (TDI) ;
- les NEU MTN (anciennement BMTN) et obligations émis dans le cadre LDD.

Colonnes

Les agents sont ventilés selon que les émetteurs sont résidents, non-résidents EMUM, non-résidents non EMUM.

Les agents résidents sont ventilés selon sept catégories d'émetteurs de titres : établissements de crédit, OPC monétaires, clientèle financière hors OPC monétaires, FCC, FCT et sociétés de titrisation,

¹ Y compris EMTN

administrations centrales, administrations publiques hors administrations centrales, clientèle non financière hors administrations publiques.

Les agents non-résidents non EMUM sont ventilés selon six catégories d'émetteurs de titres : établissements de crédit, OPC monétaires, clientèle financière hors OPC monétaires, FCC, FCT et sociétés de titrisation, administrations centrales, clientèle non financière hors administrations publiques.

Tableau 2

Lignes

Le tableau 2 recense les dettes représentées par des titres ventilés selon leur nature (BMTN, obligations ou titres subordonnés) et selon leur durée initiale.

Colonnes

Les colonnes font apparaître la ventilation des souscripteurs par résidence (résidents, EMUM, non-résidents non-EMUM).

Règles de remise

Établissements remettants

Les établissements de crédit (y compris les succursales d'établissements ayant leur siège dans un État de l'Espace économique européen (EEE)), les sociétés de financement, la Caisse de dépôts et consignations et les émetteurs de monnaie électronique assujettis à la remise d'informations à des fins de statistiques monétaires (i.e. remettants mensuels).

Territorialité

Un document est établi pour la zone d'activité France.

Monnaie

Document établi en euros pour leurs opérations en euros et un document établi en contre-valeur euros pour leurs opérations en devises, toutes devises réunies.

Périodicité

Remise mensuelle.